

**école nationale
supérieure
d'architecture
de paris-belleville**

**COMPTE-RENDU
du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 MARS 2022**

Etaient présents :

Jean-François Renaud, Président

Collège des enseignants et chercheurs : Raphaël Fabbri, André Lortie, Jean-Paul Midant,
Collège du personnel des filières administrative, technique et scientifique : Arnault Labiche,

Collège des étudiants : Louana Lioud,

Collège des personnalités extérieures : Antoine Aubinais, Pierre Champenois, Véronique Chatenay-Dolto, Frédérique Pain

Etaient excusés :

Collège des enseignants et chercheurs : Béatrice Jullien, pouvoir donné à A. Lortie, Miguel Macian, Pascale Richter, pouvoir donné à J.-F. Renaud

Collège du personnel des filières administrative, technique et scientifique : Anabel Mousset, David Traclet, pouvoir donné à A. Labiche

Collège des étudiants : Léa Carbonneau pouvoir donné à L. Lioud, Véronique Turgeon

Collège des personnalités extérieures : Jack-Yves Bohbot, Pascal Dayre, Pascale Guedot, Roger Madec, Alexandre Maitrot de la Motte, pouvoir donné à V. Chatenay-Dolto

Assistaient sans voix délibérative :

François Brouat, Directeur

Solenn Guevel, Présidente du CPS, Guy Lambert, Vice-Président du CPS

Isabelle Michard, représentante du DRAC Ile-de-France

Chantal Bonnefoy, Adjointe au Contrôleur budgétaire

Florence Bougnaud-Vedel, Agente comptable

Assistaient à titre d'experts :

Ronald Amétis, Directeur Financier, Agnès Beauvallet, Directrice des RH et des moyens de fonctionnement, Murièle Fréchède, Directrice des études, Florence Ibarra, Directrice adjointe, Sandrine Olivier, Assistante de direction

Le Président ouvre la séance à 14 heures 30 et constate que le quorum est atteint. Il informe de l'arrivée d'un nouvel administrateur, David Traclet, qui rejoint le collège des élus ATS à la suite du départ de Richard Aroquiamé. Il est toutefois excusé pour la réunion d'aujourd'hui.

Il rappelle l'ordre du jour :

- 1.Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2021
- 2.Compte Financier 2021
- 3.Rapport d'activité 2020-2021
- 4.Effectifs étudiants rentrée 2022
- 5.Soutien au séminaire des doctorants
- 6.Soutien au festival Bellastock 2022
- 7.Soutien à Bellasso pour la participation aux Archipiades 2022
- 8.Informations et questions diverses

Les documents relatifs à l'ordre du jour ont été transmis par messagerie

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 25 novembre 2022 :

Il a été envoyé avec la convocation à la présente réunion. Il n'appelle pas de remarques.

Délibération n°1 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 25 novembre 2021.

Décompte des votes

Votants : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Pour : 15 (unanimité)

2- Compte Financier 2021

Ronald Amétis, directeur financier, présente la note de l'ordonnateur.

Cette note de présentation de l'ordonnateur accompagne le compte financier pour l'année 2021 et retrace l'évolution de l'activité de l'École. Le compte financier traduit la manière dont l'ordonnateur s'est employé à exécuter le budget voté pour répondre aux principes qui constituent la politique de l'École et son projet d'établissement, et, plus largement pour mettre en œuvre la politique de l'Etat. Le budget initial (BI) 2021 a été approuvé par le conseil d'administration (CA) du 26 novembre 2020, il a fait l'objet d'une rectification (BR) approuvée le 01 juillet 2021.

L'année 2021 aura été encore une fois une année particulière avec la crise sanitaire. Cependant l'exécution 2021 présente une amélioration de la consommation des crédits par rapport à l'année 2020, signe d'une reprise de l'activité, caractérisée notamment par le retour des voyages pédagogiques.

Le compte financier comporte 2 volets :

- Les états financiers constitués du bilan, du compte de résultat, de l'annexe des comptes annuels
- Les états d'exécution de la comptabilité budgétaire constitués du tableau des autorisations d'emplois, du tableau des autorisations budgétaires et du tableau de l'équilibre financier

1. Les autorisations d'emplois

Tableau 1

L'établissement dispose à ce jour de 69,5 ETP sous plafond LFI et de 4 ETP hors plafond correspondant à des contrats aidés.

La masse salariale représente 44 % du budget de l'établissement et s'élève à 2 296 178,37 €. S'ajoutent 12 457,74 € pour la médecine préventive, les actions sociales, et diverses cotisations.

2. Autorisations budgétaires

Tableaux 2 et 3

Le tableau 2 « Autorisations budgétaires » présente un solde excédentaire de 162 931 €.

Il tient à une sous consommation des crédits de fonctionnement et d'investissement combinée à une augmentation des recettes par rapport au BR1 de 96 005 €.

Pour l'enveloppe fonctionnement, le montant des autorisations d'engagement (AE) s'élève à 2 146 885 € et les crédits de paiements à 1 595 339,64 €. La différence de 551 546 € représente les dépenses engagées en 2021 et qui seront payées en 2022 telles que les dépenses d'électricité ou encore de ménage. Il en est de même pour l'enveloppe investissement avec une différence de 385 215 €.

Les recettes totalisent 5 403 715 €.

I - Situation budgétaire

Cette analyse de la comptabilité budgétaire apporte une vision différente et complémentaire de la comptabilité générale présentée par l'agent comptable.

A - Exécution des recettes

Les recettes encaissées s'élèvent à **5 403 715 €**, la prévision était de **5 307 710 €** (soit + 96 005 €), qui s'expliquent notamment par l'encaissement anticipé de recettes prévues pour 2022. Les recettes se composent principalement de ressources propres et de subventions ainsi que d'opérations d'ordre comptable.

(Voir l'annexe p7 évolution des recettes)

A.a Recettes globalisées :

Subvention pour charge de service public (MC) : 3 816 578 € (vs 3 820 322 € en 2020)

La subvention de base du Ministère de la Culture (MC) s'élève à 3 596 140 €. Cette subvention représente 71 % des recettes.

Viennent s'ajouter à cette subvention :

- 40 000 € pour la formation continue
- 50 364 € pour 2 contrats doctoraux
- 6 000 € pour le monitorat
- 1 647 € pour le handicap
- 7 000 € pour la mise en place de la carte d'étudiant européenne (Renater)
- 15 000 € pour les décharges horaires (Recherche et Chaire partenariale)
- 58 386 € pour le fonctionnement de l'Ipraus
- 2 000 € pour l'accueil de la cheffe de projet SID ArchiRès
- 8 916 € pour l'action internationale
- 10 925 € de compléments divers
- 20 200 € de participation à la restauration collective

Autres financements de l'Etat : l'Agence de Service et de Paiement verse une participation de **26 176,80 €** pour aider au financement des emplois aidés (CUI).

Fiscalités affectées : 40 480,43 €

Reversement par le CROUS d'une fraction de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC). Pour cette année, la programmation des actions financées par le produit de la CVEC a été orientée vers la santé des étudiants (consultation d'ostéopathie, consultation d'une psychologue), les activités sportives et culturelles et les aides exceptionnelles aux étudiants.

Les ressources propres totalisent **897 852,66 €** ce qui représente 17 % des recettes. Elles sont en augmentation de 11 % par rapport à 2020 (792 972,85 €).

Les droits d'inscription de 2021-2022 totalisent 624 341,01 € (605 185,64 € en 2020) dont 49 000,06 € (au titre de 2020-2021) € et 51 999,96 € (au titre de 2021/2022) pour le mastère scénographie, soit une augmentation de 3 %. Les droits de préinscription s'élèvent à 95 473 € (93 877 € en 2020), ils sont en hausse de 1,7 %. Le montant total des droits d'inscription et de préinscription (699 062,64 €) représente 80 % des ressources propres.

Par ailleurs, 115 donateurs ont versé leur taxe d'apprentissage à l'école pour un montant de 40 099,93 €, qui double par rapport à l'exercice 2020 au cours duquel 64 donateurs avaient versé leur TA pour un montant de 19 349,95 €. Le produit de la vente des cartes de photocopies s'établit à 28 081 € (27 865 € en 2020). Il est en légère hausse traduisant les effets encore perceptibles en 2021 des périodes de confinement.

La participation des étudiants aux voyages pédagogiques, représentant 1/3 du coût du transport, s'élève à 65 195,22 €, ce qui correspond au redémarrage des voyages (14 954 € en 2020).

Diverses recettes (logement de fonction, cartes pour la médiathèque, formation continue, opérations de régularisation) totalisent 44 663,5€.

A.b - Recettes fléchées :

Financements de l'Etat fléchés : 378 558 €

Ils comprennent 73 344 € d'aide à la mobilité étudiante versés par le MC ainsi que 305 214 € de subvention d'investissement pour l'année 2021 principalement au titre du plan de relance.

Autres financements publics fléchés : 244 068,91 €

Le programme européen Erasmus + a versé 149 043 € pour l'aide à la mobilité étudiante.

La Caisse des Dépôts et consignation (CDC) a versé 30 000 € pour soutenir la recherche (contrats doctoraux pour 2022).

La Région IDF a versé 20 300 € pour la mobilité dont 10 150 € au titre de 2019/2020 et 10 150 € au titre de 2020/2021. Des partenariats ont permis de financer des projets auxquels ont participé notamment le CNAP (15 000 €), l'ANR (1 228 €), ou encore la DRIEA (8 497,91 €) dans le cadre de ENSAECO.

Par ailleurs, à ces ressources s'ajoutent la participation de la DDT Seine et Marne à hauteur de 20 000 € (dont 10 000 € versés au titre de 2020 et 10 000 € versés au titre de 2021).

Les diverses subventions versées par le MC s'élèvent ainsi à 4 195 136 €, en 2020 elles totalisaient 3 842 138 €, soit + 352 998 € en 2021.

Cette forte hausse s'explique principalement par les subventions d'investissement octroyées MC notamment au titre du plan de relance.

B – Exécution des dépenses

Les dépenses (fonctionnement, personnel, intervention et investissement) s'élèvent à **5 240 783,65 €**. (voir tableau 3 dépenses par destination)

1) Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement totalisent 1 595 339,64 €. Par rapport au BR1 qui affichait une prévision à hauteur de 2 147 934 €, l'exécution budgétaire est de 99,95 % en AE et de 74 % en CP. La différence entre les AE et les CP correspond à des dépenses engagées en 2021 et qui seront payées en 2022, comme par exemple les marchés d'électricité pour 137 676,91 €, les dépenses d'édition (Annuel, 2 ouvrages « chaire partenariale ») pour 62 799,80 €, les voyages pédagogiques (Venise, Cambodge, Bologne) pour 109 569,18 €, le déménagement des archives pour 33 955,86 €, le réseau informatique RENATER pour 34 200 €, et le nouveau marché UGAP sur 3 ans relatif aux prestations de nettoyage pour lequel 310 643,85 € ont été engagés en 2021.

2) Personnel

Les dépenses de l'enveloppe personnel s'élèvent à **2 308 636,11 €**. La prévision était de 2 567 216 €, l'exécution budgétaire est de 90 % en AE et CP similaire à 2020. Cependant au regard de la fongibilité asymétrique accordée par le contrôleur budgétaire à hauteur de 171 999,40 € vers les crédits d'intervention, le taux d'exécution est ramené à un niveau plus élevé soit 96 % en AE et en CP. Cette enveloppe comprend : la masse salariale, les indemnisations pour le chômage, la médecine préventive, les actions sociales, et diverses cotisations. La différence minime entre les AE et les CP provient des dépenses engagées en 2021 et qui seront payées en 2022 au titre de la médecine préventive et du spectacle du MC de fin d'année pour les enfants.

La masse salariale atteint **2 296 178,37 €**, soit un taux d'exécution de **97 %** supérieur à 2020 (90,48 % pour 2 464 242 €) en tenant compte de la fongibilité asymétrique. Pour mémoire, le MC rémunère directement les agents titulaires à hauteur de **7 837 489,64 €**.

Au 31 décembre 2021, on recensait 13,5 ETPT d'enseignants en CDI, 16 ETPT d'enseignants en CDD et 16,3 ETPT intervenants extérieurs représentant un total de 45,8 ETPT. Concernant les agents administratifs contractuels de l'établissement, l'effectif est de 14,4 ETPT agents en CDI, 5,8 ETPT agents en CDD qui représentent un total de 20,20 ETPT. Le total de ces effectifs représente 66 ETPT. Ce montant diffère du plafond autorisé car un certain nombre d'agents sont arrivés en cours d'année. Par ailleurs des départs à la retraite ont également contribué à ce décalage.

Les contrats uniques d'insertion (CUI) sont au nombre de 4.

La médecine préventive a été réalisée pour un montant de 10 190,40 €, et les actions sociales pour 2 267,34€.

3) Intervention

L'enveloppe intervention s'élève à 357 217 €. Initialement calibrée à hauteur de

244 898 €, elle a bénéficié d'un abondement par fongibilité asymétrique d'un montant à hauteur de 171 999,40 euros permettant d'absorber principalement le remboursement à Erasmus+ d'une partie de la subvention d'aide à la mobilité 2020-2021 qui n'a pas été utilisée pour 87 110,40 €, dans un contexte d'assouplissement des mesures de confinement. L'exécution budgétaire est de 85 % en AE=CP contre de 84 % en 2020. Cette enveloppe comprend :

- Les bourses de mobilité : 229 725,40 €
 - Remboursement convention Erasmus+ 2020-2021 : 87 110,40 €
 - Allocations de mobilité dans le cadre de la convention Erasmus+ 2021-2022 : 89 717 €
 - Allocations de mobilité MC boursiers : 21 600 €
 - Allocations de mobilité MC non boursiers : 21 148 €
 - Allocations de mobilité Région IDF : 10 150 €
- Les aides d'urgences versées aux étudiants : 14 400 €
- Le montant versé à l'EIVP pour la licence pro : 9 291,60 €
- Soutien aux activités de la SCIC « Bellastock » (conférences et festivals en architecture) pour 9 000 €
- Soutien à l'association des étudiants « Bellasso » : 8 000 €
- La cotisation pour la COMUE Paris-Est : 5 000 €
- Les aides à l'éditions pour l'Ipraus : 6 800 €
- Les contrats doctoraux : 70 000 €
- La convention Villard d'Honnecourt : 5 000 €

4) Investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **979 591 €**. Elles sont financées en partie par 305 214 € de subvention d'investissement pour l'année 2021 principalement au titre du plan de relance et par la CAF.

La prévision de dépenses était de 1 390 086 €, l'exécution budgétaire est de 100 % en AE et 70,47 % en CP. La différence entre les AE et les CP provient de **commandes passées en 2021 et qui seront payées en 2022**, telles que :

- les travaux CVC 46 Bd de La Villette pour 35 232 € sur un total d'opération à 118 383,84 €
- le ravalement façade bois bât.B pour 15 945,32 €

- les matériels informatiques (ordinateurs, onduleurs, équipements de visioconférence) pour 193 680,72 €
- le rayonnage des archives pour 55 261,64 €
- des extracteurs avec filtration BOFA pour 10 522,80 €
- une découpe Laser pour 50 626,08 €
- un appareil de fonderie pour 572,88 €
- un portique pour la bibliothèque pour 11 138,40 €
- un vidéoprojecteur de secours pour 1 709,51 €
- des mobiliers extérieurs pour 3 712,97 €

Les autres **opérations réalisées en 2021** sont principalement les suivantes :

- le remplacement des verrières de la bibliothèque pour 99 540 €
- l'achat de mobiliers pour 34 956,56 €
- les rayonnages pour la médiathèque pour 5 380,52 €
- la réfection d'étanchéité pour 107 703,35 €
- le remplacement du surpresseur général pour 17 468,80 €
- un thermo relieur-raineuse-magna punch-sertisseuse pour 20 610 €
- l'aménagement électrique de l'atelier maquette pour 14 236,45 €
- la revitalisation des marches bâti. A+B pour 16 920 €
- travaux de réfection et restructuration de l'atelier maquette pour 230 862 €
- des logiciels-onduleurs-réseaux pour 299 412,52 €

Plusieurs opérations programmées en 2021 n'ont finalement pas été effectuées, principalement : les travaux « Incendie-désenfumage » à Ipraus ou encore la pose de points d'accroches pour l'accès à la toiture.

Ces opérations ont été reportées en 2022.

3. L'équilibre financier

Tableaux 4 et 5

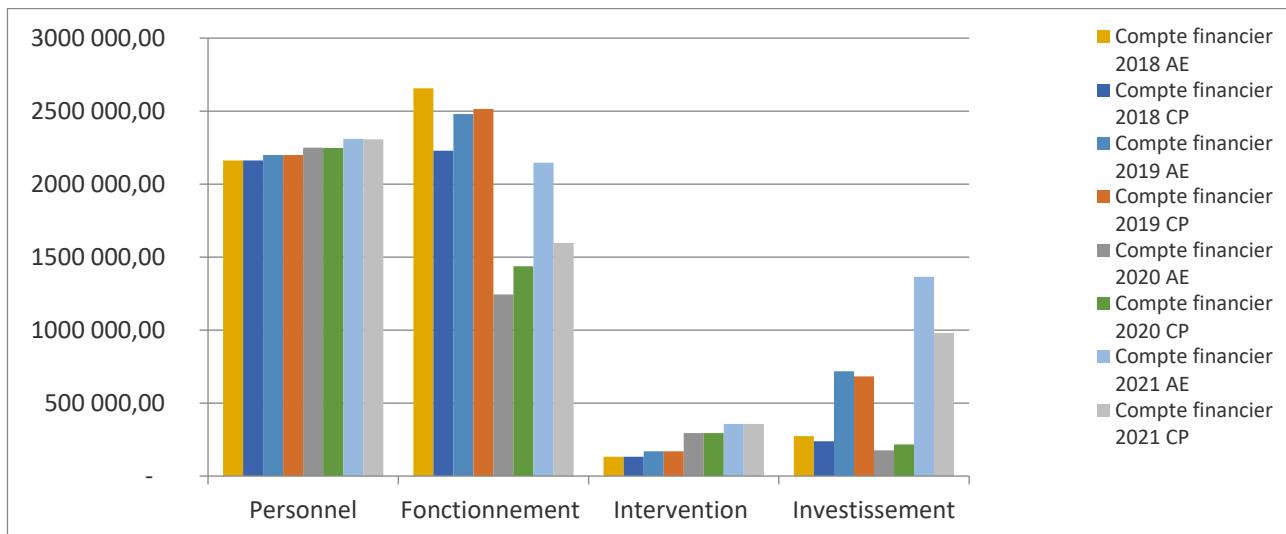
Les éléments du tableau « équilibre financier » permettent de totaliser les opérations de trésorerie budgétaire et non budgétaire ayant un impact, positif ou négatif, sur la trésorerie de l'établissement. Par la différence entre les deux, on détermine la variation de trésorerie sur l'exercice.

Il fait apparaître pour l'ENSA-PB, en 2021, un montant de 162 931,15 € qui viendra abonder la trésorerie, dont le niveau se situe en fin d'exercice à hauteur de 3 596 859 €. Le déficit prévu en BR1 est donc moins important, en raison notamment des restes à payer importants (dépenses engagées en 2021 et qui seront payées en 2022).

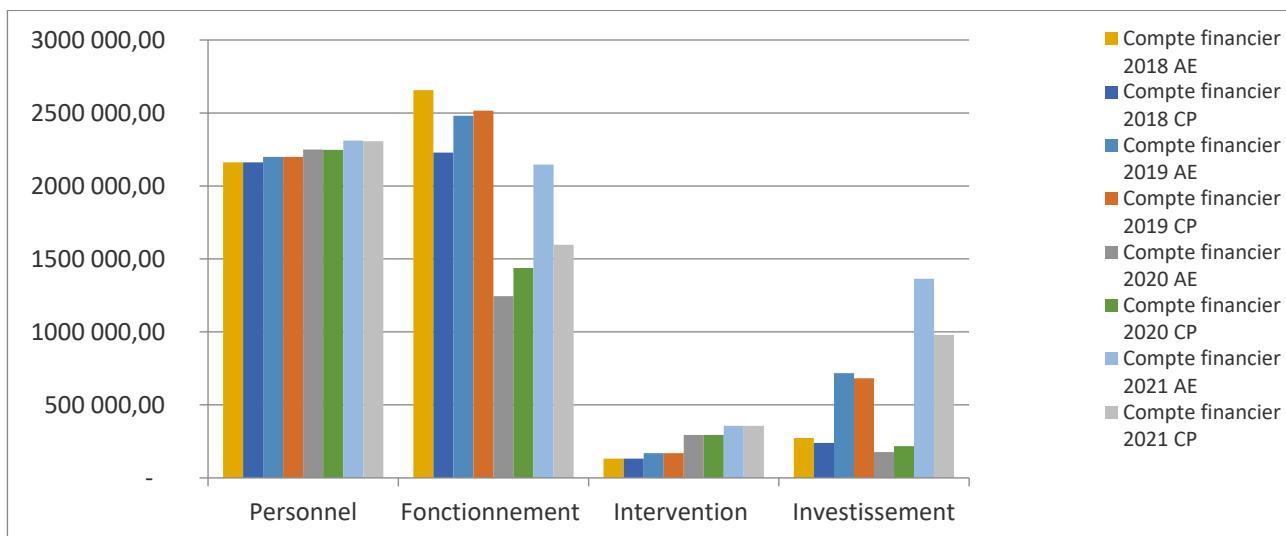
La gestion de l'année 2021 se traduit ainsi par une très forte augmentation de l'exécution budgétaire par rapport à 2020, soit plus de 36 % en AE et plus de 20 % en CP, avec un taux global d'exécution des dépenses de 97,70 % en AE (76,56 % en 2020 et 87,17 % en 2019) et de 82,56 % en CP (81,03 % en 2020 et 92,47 % en 2019). Cette exécution budgétaire est le reflet d'une année de reprise, avec le retour du présentiel, des voyages pédagogiques, du ratrappage des travaux reportés en raison de la crise, soutenus par les crédits du plan de relance.

Avec une baisse tendancielle de la subvention de fonctionnement alors que les dépenses de personnel augmentent, l'exercice 2021 se caractérise par un soutien du MC sur les investissements et un rebond après crise des recettes propres de l'ENSA-PB.

DEPENSES 2018/2021



RECETTES 2018/2021



Madame Florence Bougnaud-Vedel, agente comptable de l'ENSA de Paris-Belleville, présente son analyse du compte-financier 2021. Il s'agit d'un focus sur quelques grands principes et réformes applicables au 01/01/2023.

Le compte financier est établi selon les instructions de la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et des opérateurs de l'Etat pour 2022, dans la continuité des précédentes avec, toutefois quelques nouveautés notamment le visa du compte financier par l'ordonnateur qui préfigure la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics (RGP) dont la mise en place est prévue au 01/01/2023. Cette réforme se traduit par le recentrage du visa a priori sur les principaux actes de gestion, la bonne appropriation des règles et des principes par l'ensemble des parties prenantes.

Le développement de l'application INFINOE centralisant toutes les informations budgétaires et comptables des organismes publics contribuera à mettre à disposition de la communauté financière (tutelle, ...) une information fiabilisée et accessible en temps réel pour améliorer le pilotage des organismes.

Comme chaque année, l'annexe a pour objectif de présenter les points marquants ayant impacté la comptabilité de l'exercice.

L'évolution des résultats, au travers les postes du bilan et ceux du compte de résultat sera analysée au regard de ceux de l'année 2020 et de 2019 en raison du caractère atypique de l'année 2020 dû à la crise sanitaire.

L'année 2021 est encore marquée, tout particulièrement le premier semestre, par l'impact de la crise sanitaire. Un impact qui a eu des répercussions sur l'évolution du budget de l'établissement mais également en comptabilité générale :

- Des voyages annulés : le remboursement aux étudiants des participations aux voyages ;
- Des aides exceptionnelles qui se sont poursuivies en 2021 pour venir en aide aux étudiants les plus vulnérables.

I – Les évolutions marquantes sur les charges et les produits du compte de résultat de l'établissement

1) Les charges de fonctionnement et d'intervention

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 5 652 919, 22 € au titre de l'exercice 2021.

Elles sont légèrement plus élevées que pour l'exercice 2020, avec une augmentation de 212 980, 60 €, soit 3% d'augmentation globale (baisse des charges d'intervention et augmentation des charges de fonctionnement).

Si l'on compare à l'année 2019, soit avant la pandémie, les charges s'établissaient à 6 239 604,92 €. Donc en terme d'évolution des charges, l'année 2021 est encore en retrait par rapport à 2019.

C'est particulièrement vrai pour le poste « autres services extérieurs » qui est deux fois moins élevé qu'en 2019 (1 473 994, 11 €) et le poste « autres charges de gestion » (271 251,53 € en 2019 contre 135 848 € en 2021).

L'activité de l'école n'a pas retrouvé son niveau d'avant pandémie.

	2020	2021	Evolution	%
Achats et variation de stocks	417 967,84 €	393 690,13 €	-5,81%	6,96%
Achats de sous-traitance et services extérieurs	360 115,37 €	379 958,86 €	5,51%	6,72%
Autres services extérieurs	745 724,06 €	772 343,63 €	3,57%	13,66%
Impôts, taxes et versements assimilés	96 845,94 €	77 837,69 €	-19,63%	1,38%
Charges de personnel	2 187 023,17 €	2 270 712,35 €*	3,83%	40,17%
Autres charges de gestion	42 997,84 €	135 848,40 €	215,94%	2,40%
Charges financières	2,24 €		-100,00%	0,00%
Charges d'intervention	294 288,30 €	269 981,60 €	-8,26%	4,78%
Dotations amort, dépréciations provisions	1 294 973,86 €	1 352 546,56 €	4,45%	23,93%
	5 439 938,62 €	5 652 919,22 €	3,92%	100,00%

Sur 2020/2021, trois postes ont augmenté :

- Les postes « achats de sous-traitance et services extérieurs » ainsi que les « autres services extérieurs : maintenance, entretien et réparation des bâtiments (46 et 60 Boulevard de Belleville) ;
- Les charges de personnel ont subi une légère hausse (4%) par rapport à l'année 2020. Elles représentent la part la plus importante de l'ensemble des charges.

Il est à noter que, par rapport à la comptabilité budgétaire, la comptabilité des charges de personnel n'inclut pas, les cotisations FNAL et transports qui sont comptabilisées au compte de résultat en « autres charges de fonctionnement », pour un montant de 57 089,25 € (compte 63).

Le montant des charges de personnel, dans sa globalité, est donc de 2 327 801,60 € ce qui nous rapproche de la comptabilité budgétaire dont le montant est de 2 308 636,11 €.

La différence de 19 165,49 € s'explique par :

- Provision de compte épargne temps (CET) : 23 177,16 € (en + en CG)
- 2 demandes de reversements (DRV) de trop perçus : 2 620,58 (en – en CG)
- des services faits au 31/12/2021 : 1 770,50 € (œuvres sociales (en + en CG)
- Charges à payer à comptabiliser (CAPAC de visites médicales constatés en 2020 et payées en 2021) : 3 161,59 € (en – en CG)
- * Comptes 641, 645, 647, 648 et 649
- Les « autres charges de gestion » ont augmenté de manière significative. Il s'agit principalement d'annulation de recettes : notamment un remboursement d'un montant de 87 110,40 € d'allocation ERASMUS+ en raison de l'annulation des mobilités au 1^{er} semestre 2020 due à la crise Covid.

Parmi les postes en baisse :

- Les charges d'intervention (269 981 € en 2021 contre 294 288 € en 2020) : Elles sont financées par le ministère, la région Ile de France et Erasmus +. Elle se compose principalement de l'allocation mobilité des étudiants (Erasmus + : 89 592 €, allocation mobilité du ministère de la Culture : 42 748 €, allocation de la région Ile de France : 10 150 €). L'aide exceptionnelle versée aux étudiants a été de 14 400 € pour continuer de soutenir les étudiants les plus en difficultés.

2) Les produits de fonctionnement et financiers

Les produits de fonctionnement et financier sont plutôt stables par rapport à l'exercice 2020 et s'élèvent à 5 898 276, 50 € mais en retrait par rapport à l'année 2019 (6 098 923,45 €). Une baisse due à des subventions d'exploitation en retrait (-7,15% par rapport à 2019).

	2020	2021	Evolution	Répartition %
Produits, services, marchandises	715 743,12 €	802 393,91 €	12,11%	13,60%
Subventions d'exploitation	4 002 791,65 €	3 900 871,58 €	-2,55%	66,14%
Autres produits de gestion	198 411,08 €	283 809,37 €	43,04%	4,81%
Revenus créances commerciales		81,64 €	100,00%	0,00%
Reprises sur amort., dépréciations et provisions	909 610,45 €	911 120,00 €	0,17%	15,45%
	5 826 556,30 €	5 898 276,50 €	1,23%	100,00%

- **Les subventions d'exploitation (comptes 74)** s'élèvent 3 900 871,58 € (dont la taxe d'apprentissage, compte n°7481, traitée en ressources propres), représentent un peu plus de 66 % des produits de fonctionnement de l'ENSA. Elle se compose de :
 - subventions pour charge de service public s'élèvent à 3 816 578 € (subventions MC fonctionnement pour 3 596 140 € et diverses subventions dont celle de l'IPRAUS). Ces subventions apparaissent en légère baisse par rapport à ce qui apparaît comptablement en 2020 (3 900 322 €). Il est à noter que la subvention IPRAUS s'est élevée à 47 000 € en 2021 contre 45 000 € en 2020).
 - les subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques (ASP, ANR, subventions collectivités, taxe d'apprentissage) ont augmenté, passant de 57 496,65 € à 84 293,58 €.
 - Parmi les produits perçus, l'école a bénéficié d'un versement de 18 497,91 €. Le versement se compose de 10 000 € « d'autres financements publics » et de 8 497,91 € « autres financements publics fléchés ». Les sommes ont été comptabilisées au compte 7065 « Produits perçus – contrat réalisation du service public » conformément à l'instruction comptable. Il est à noter qu'il ne s'agit pourtant pas de ressources propres. Pour l'ordonnateur, il s'agit d'un financement public fléché.
- **Les ressources propres** s'élèvent à **864 204,21 €**. La part des inscriptions (droits d'inscription et pré-inscription) représente 80 % des ressources propres.

Comme l'an dernier, il est constaté une légère augmentation des ressources de ces postes.

	2021	Répartition %
Droits d'inscription	597 386,85 €	69%
Dont inscription formation continue	2 893,00 €	0%
Droits de préinscription	95 325,00 €	11%
Droits d'inscription bibliothèque	30,00 €	0%
Produits vente cartes photocopies	27 436,00 €	3%
Cartes perdues étudiants	645,00 €	0%
Participations étudiants voyages	58 869,74 €	7%
Prestations accessoires logt de fonct°	1 310,41 €	0%
Taxe d'apprentissage	40 099,93 €	5%
Droits d'auteurs et de reproduction	1 000,00 €	0%
Produits de gestion provenant d'annulation DP Exercices antérieurs	39 126,64 €	5%
Revenus créances commerciales	81,64 €	0%
	864 204,21 €	100%

On constate une augmentation de certains postes par rapport à l'année 2020, principalement due à la participation des étudiants aux voyages (58 869,74 € contre 4 991 € en 2020). Mais des remboursements ont été réalisés suite à annulation de voyages.

On note une nette augmentation de la taxe d'apprentissage en 2021 qui est passée de 1 695 € à 40 099,93 €. La communication offensive réalisée en 2021 a porté ses fruits.

A également été comptabilisée cette année, dans les ressources propres, la somme de 39 126,64 € correspondant à un remboursement de l'UGAP sur des frais de ménage non faits de l'exercice 2020 en raison de la crise sanitaire (titrage de l'annulation de la dette sur exercice 2020).

Il est à noter également que le produit de la vente de photocopies se maintient à son niveau de 2020 (27 865 €), très éloigné du montant de 2019 (61 948 €).

En comptabilité budgétaire, les ressources propres représentent 897 852,66 € alors qu'en comptabilité générale la somme est de 864 204,21 €, soit une différence de 33 648,45 €. La différence, impactant la comptabilité générale, s'explique notamment:

- par des remboursements effectués à des étudiants pour 27 994,49 € (annulation de voyages, sorties, remboursements droits d'inscription)
- par diverses demandes de versement pour 2 770,04 € qui budgétialement créent des ressources propres

3) Le résultat de l'exercice

Total des **Produits** **5 898 276,50 €**

Total des **Charges** **5 652 919,22 €**

Résultat de l'exercice : 245 357,28 €

L'exercice 2021 présente un bénéfice pour un montant de : **245 357,28 €**

4) Comparatif du résultat avec ceux des exercices antérieurs

	2018	2019	2020	2021
Charges	5 833 079,89 €	6 239 596,71 €	5 439 938,82 €	5 652 919,22 €
Produits	5 968 754,28 €	6 098 923,45 €	5 826 556,30 €	5 898 276,50 €
Résultat	135 674,39 €	-140 673,26 €	386 617,48 €	245 357,28 €

L'année 2021 dégage un bénéfice pour la seconde année consécutive. Comme indiqué précédemment, l'activité a encore été impactée par la crise COVID d'où des charges moins élevées si on compare par rapport à 2019 et une certaine stabilité des produits.

5) La capacité d'autofinancement :

La capacité d'autofinancement ou « CAF » permet de mesurer la capacité de l'Ecole à financer par ses propres ressources les besoins financiers liés à son fonctionnement.

Résultat de l'exercice : 245 357,28 €

+ Dotations aux amortissements 1 352 546,56 €

Reprises sur provisions

- Quote-part reprise au résultat des financements rattachés à un actif 422,72 €

+ Valeur comptable des biens cédés - €

Produits de cession des éléments d'actif 1 000 €

- Quote- part des subventions virée au résultat de l'exercice 910 697,28 €

685 783,84 €

Capacité d'autofinancement de l'exercice

La capacité d'autofinancement de l'établissement au titre de l'exercice 2021 s'élève à la somme de 685 783,84 € ce qui est confortable.

II– La situation patrimoniale et financière de l'ENSA de Paris-Belleville au 31/12/2021 : le bilan

La situation financière de l'Ecole au 31 décembre 2021 est retracée au sein du bilan comptable. Composé de l'actif et le passif : L'actif correspond à ce que l'ENSA Paris-Belleville possède (ses investissements, ses créances, ses disponibilités) et le passif à ce qu'elle doit (ses dettes, etc....).

Pour permettre une analyse économique, les différents postes du bilan comptable sont classés en masses homogènes et traitées d'après leurs fonctions respectives : investissement, financement et exploitation.

1) L'actif du bilan

Les investissements : Les immobilisations incorporelles et corporelles :

Les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 990 170,09 €. Elles ont été multipliées par 3 par rapport à l'année 2020. Une partie des dépenses réalisées en investissement a été financée par des subventions d'investissement fléchées versées par le Ministère (comptes 104).

	2020	2021	Evolution	%
Logiciels et matériels informatiques	28 329,07 €	43 910,47 €	55%	4%
Installations générales	92 731,71 €	611 091,46 €	559%	62%
Matériel pédagogique acquis	9 084,08 €	10 228,20 €	13%	1%
Outilage acquis	7 768,08 €	1 479,94 €	-81%	0%
Installations générales acquises		1 155,60 €	100%	0%
Matériel de bureau acquis	1 050,00 €	4 072,00 €	288%	0%
Autres Matériels bureau		20 610,00 €	100%	2%
Mobilier acquis	26 599,63 €	39 462,34 €	48%	4%
Matériel informatique acquis	73 740,21 €	255 285,66 €	246%	26%
Autres matériels divers		2 874,42 €	100%	0%
	239 302,78 €	990 170,09 €	314%	100%

En terme d'évolution, on constate :

- Le poste « installations générales » (comptes 213561 et 213562) et le poste « installations générales acquises » ont fortement

augmenté ce qui s'explique par des travaux réalisés dans les locaux de l'école (au 46 et 60) : étanchéité du bâtiment, remplacement du système de chauffage ;

- De même, on note une progression du matériel de bureau acquis et du poste « autres matériel de bureau acquis » (compte 218317) : Achat d'étagères pour la bibliothèque et achats de mobilier pour la cafétéria ;
- En matière informatique, l'école s'est dotée :
 - de logiciels et d'outils informatiques (compte 20531) : rachat de licences ZOOM et renouvellement du réseau informatique ;
 - de matériel informatique (compte 218327) : achat d'ordinateurs portables. Ces investissements représentent 26% de la part des immobilisations.

Comme ce qui avait été constaté l'an dernier, les dépenses d'investissement réalisées en 2021, d'un montant total de 990 170,09 € en comptabilité générale apparaissent en comptabilité budgétaire pour un montant de 979 590,90 €. La différence, d'un montant de 10 579,19 € résulte des éléments suivants :

- La comptabilisation de charges à payer à comptabiliser (charges se rattachant à l'exercice 2021 en raison de la constatation des services faits mais dont les paiements interviendront en 2022).
- La constatation de services faits en 2020 (charges à payer à comptabiliser) mais dont le paiement est intervenu sur l'exercice 2021.

Les créances d'exploitation :

Les créances de l'ENSA de Paris-Belleville s'élèvent à 49 399, 61 € pour l'année 2021. Elles représentent les sommes dues à l'Ecole. A la même époque, leur montant était de 45 407, 20 € en 2020. Les créances sont maîtrisées.

Le détail de celles-ci est le suivant :

	2021
Créances douteuses Liquidation judiciaire de la société Hydroption	21 118,51 €
Indus rémunérations en 2021 régularisation 2022	522,04 €
Convention "PREFALC" solde en 2022	4 143,00 €
ANR hors invest d'avenir / Vite prolongation	7 261,00 €
ANR Préciput solde 2022	1 228,00 €
Charges constatées d'avance	15 127,06 €
	49 399,61 €

On peut constater 4 types de créances :

- Des créances douteuses : 21 118,51 €. Le fournisseur d'énergie HYDROPTION est tombé en liquidation judiciaire en fin d'année 2021. Une déclaration de créances a été adressée au mandataire liquidateur pour remboursement d'une avance versée et pour réclamer des indemnités pour le préjudice subi (marché repris par EDF : les indemnités ont été calculées sur le différentiel entre le prix pratiqué par la société HYDROPTION et ce qui va être facturé par EDF et ce sur toute la durée du contrat) ;
- Un indu de rémunération de 522,04 € de 2021 qu'il faut régulariser en 2022 ;
- Des créances sur les autres débiteurs : la convention PREFALC pour 4 143 €, un versement attendu de l'ANR « Vite » pour la somme de 7 261 € et un versement de l'ANR Préciput solde 2022 de 1 228 € ;
- Des charges constatées d'avance ont été comptabilisées pour un montant de 15 127,06 €. Il s'agit des charges payées au cours de l'exercice, mais qui se rattachent comptablement à l'exercice suivant. Il s'agit pour l'essentiel de frais d'abonnement.

Les disponibilités : La trésorerie

Les disponibilités s'entendent des montants dans le compte de dépôt au Trésor et dans la caisse de l'établissement. Elles s'élèvent à 3 596 858, 77 € (**Compte dépôt de fonds au Trésor : 3 596 700,98 € et 157,79 €**) au 31/12/2021. Elles sont en augmentation par rapport à 2020 (3 468 288, 32 €).

2) Le passif du bilan

Le financement perçu au titre de l'investissement

Le financement de l'actif par l'État s'élève au 31/12/2021 à **34 774 868,59 €, comptabilisé au compte 104 (haut de bilan)**

Des subventions d'investissement ont été versées par le Ministère en 2021 à hauteur de 305 214 € qui s'articulent en travaux d'étanchéité et mobiliers (35 000 €).

Et dans le cadre du plan de relance, ont été encaissés:

- 125 214 € (travaux chauffage et rafraîchissement d'air)
- 145 000 € (plan de relance pour la digitalisation des établissements supérieurs).

Les dettes de l'Ecole : Principalement des dettes à court terme

D'un montant de 369 109,27 € les dettes à court terme sont en augmentation par rapport à l'année 2020 (238 374,18 € en 2020 et à 40 799,36 € en 2019).

Le détail de celles-ci est le suivant :

	2021
Factures non parvenues- service fait	179 093,77 €
Factures non parvenues service fait immobilisations	32 918,27 €
Factures non parvenues Charges à payer à comptabiliser (CAPAC)	25 578,91 €
Retenue de garantie sur immobilisations.	4 157,59 €
Recettes perçues avant émission de titre	1 489,56 €
Produits constatés d'avance	96 043,00 €
Charges à payer	1 770,50 €
Autres charges à payer	4 880,51 €
Personnel autres charges à payer (Provisions CET)	16 845,00 €
Charges sociales sur congés payés (Provision CET)	5 751,00 €
Charges fiscales sur congés payés (Provisions CET)	581,16 €
	369 109,27 €

Elles correspondent principalement aux opérations comptabilisées suivantes :

- Un nombre conséquent de services faits a été effectué en fin d'année (factures non reçues avant la fermeture de l'école et donc non payées) : 179 093,77 €
- De la même manière, des achats d'immobilisations ont été livrées en 2021 mais les factures n'ont pas été reçues en 2021 : 32 918,77 €
- Contrairement à l'année 2020 (1ere année de comptabilisation de CAPAC), en raison de la situation sanitaire, des prestations n'ont pu être effectuées. Cette situation a conduit à avoir un compte de charge ayant un solde anormalement créditeur, d'un montant de 2 015,89 €.
- La comptabilisation de CAPAC 2021 a été très limitée afin d'éviter des charges : 25 578,91 €
- Produits constatés d'avance : Il s'agit de recettes perçues en fin d'année 2021 mais qui se rattachent à l'exercice 2022 (2 conventions pour 15 000 €), ainsi que le financement reçu pour la mobilité des étudiants qui sera utilisé en 2022.
- Les provisions passées pour compte épargne temps : 23 177,16 € (1ère année de comptabilisation)

Malgré l'augmentation des dettes à court terme, les dettes sont maîtrisées et certaines ont déjà fait l'objet d'un paiement à ce jour.

3) L'analyse financière

C'est à partir du bilan que va être analysée la structure financière de l'établissement au 31/12/2021.

1) Fonds de roulement

Le fonds de roulement constitue la sécurité financière de l'Établissement. Il correspond au montant de ses ressources permanentes, c'est-à-dire les sommes dont l'École dispose, après avoir acquis ses immobilisations, pour financer son cycle d'exploitation courante et constituer sa trésorerie.

Il peut se calculer de deux manières : Par l'excédent des capitaux permanents sur les actifs immobilisés ou par les actifs circulants sur les dettes à court terme, soit :

Calcul du fonds de roulement :

Solde créditeur des comptes de bilan cl1	47 914 884,51 €
Solde créditeur des comptes de bilan cl2	9 132 329,77 €
Sous-total A	57 047 174,28 €

Solde débiteur des comptes de bilan cl 1	6 970 335,85 €
Solde débiteur des comptes de bilan cl 2	46 820 847,83 €
Sous-total B	53 791 183,68 €
Fonds de roulement au 31/12/2021- Total A-B	3 256 030,60 €
Solde débiteur des comptes de bilan cl4	49 399,61 €
Solde débiteur des comptes de bilan cl5	3 596 858,77 €
Sous-total A	3 646 258,38 €
Solde créditeur des comptes de bilan cl4	390 227,78 €
Sous-total B	390 227,78 €
Solde créditeur des comptes de bilan cl5	- €
Fonds de roulement au 31/12/2020 - Total A-B	3 256 030,60 €

2) Détermination du besoin en fonds de roulement :

L'activité courante génère d'une part des créances d'exploitation à recouvrer (trésorerie non encore encaissée), d'autre part des dettes d'exploitation à payer. Cela correspond à une sortie de trésorerie différée.

Le besoin en fonds de roulement se calcule à partir du fonds de roulement et de la trésorerie, par différence : trésorerie (3 596 858,77€) moins fond de roulement (3 256 030,60 €).

Au titre de l'exercice 2021, l'activité de l'ENSA de Paris-Belleville a dégagé un besoin de fonds de roulement négatif : -340 828,17 € (trésorerie supérieure au fond de roulement).

En conclusion :

Cette année encore, la pandémie a eu des conséquences sur l'activité de l'école : des charges moins importantes qu'en 2019, principalement dues à des annulations de voyages. On constate une hausse importante des dépenses d'investissement mais qui a été compensée par le versement de subventions dans le cadre du plan de relance. Ce qui permet de dégager un bénéfice pour la seconde fois consécutive.

La trésorerie a un niveau élevé. La situation financière est saine, comme le montre le besoin en fonds de roulement.

Des annexes donnant l'évolution des immobilisations, des amortissements, des créances et des dettes de l'établissement et l'annexe sur l'évolution du résultat ainsi que le tableau de l'affectation du résultat sont jointes à la présente.

Florence Ibarra précise que si Madame Bonnefoy est aujourd'hui excusée en raison de son obligation de participer à une autre réunion de conseil d'administration, elle a été associée aux travaux d'établissement du compte financier avec Ronald Amétis et Florence Bougaud-Vedel et que le contrôleur budgétaire valide ce document.

Mme Véronique Chateney-Dolto constate que, du fait des circonstances liées à la crise sanitaire, les activités de l'Ecole ont été en partie empêchées et l'Ecole n'a pu encore retrouver son activité normale. Grâce à un plan de relance, des travaux pu être réalisés, ce qui est un progrès. Mais elle pense que l'Ecole manque encore de ressources en personnels pour faire face à son fonctionnement dans de bonnes conditions.

Ronald Amétis confirme que les retards pris par les travaux ont alimenté le fond de roulement, qui a ainsi régulièrement augmenté. 2021 a permis un ratrappage des travaux augmentés par les possibilités ouvertes par le plan de relance. En 2022, il sera nécessaire d'honorer certaines charges liées à ces travaux. Grâce au fond de roulement l'Ecole sera encore en situation de faire face à ses besoins de travaux en 2022 et en 2023.

Jean-François Renaud remercie Mme Chateney Dolto pour son intervention sur ces points très importants, l'Ecole doit en effet élaborer des perspectives sur le plan d'investissement avec une visibilité sur 3 à 5 ans. Il confirme le décalage entre l'augmentation des missions et le manque de moyens humains.

François Brouat rappelle que d'importants travaux sont prévus grâce au fond de roulement. L'Ecole doit trouver des ressources supplémentaires, obtenir des subventions, pour assurer à terme ses investissements.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°2 relative au compte financier 2021 :

Article 1 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 69,5 ETPT sous plafond et 4 ETPT hors plafond
- 6 179 378 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 2 310 469,86 € en personnel
 - 2 146 885,89 € en fonctionnement
 - 357 217 € en intervention
 - 1 364 805,60 € en investissement
- 5 240 783,65 € de crédits de paiement dont :
 - 2 308 636,11 € en personnel
 - 1 595 339,64 € fonctionnement
 - 357 217 € en intervention
 - 979 590,90 € en investissement
- 5 403 714,80 € de recettes
- 162 931,15 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 128 570,45 € de variation de trésorerie
- 245 357,28 € de résultat patrimonial
- 685 785,84 € de capacité d'autofinancement
- 1 827,75 € de variation de fonds de roulement

Articles 3 : Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 245 357,25 € en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Décompte des votes :

Votants : 15
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Pour : 15 (unanimité)

3- Rapport d'activité 2020-2021

La version provisoire du rapport d'activité a été transmise aux membres du Conseil d'administration via un lien Calaméo.

François Brouat retrace les grandes lignes de cette année universitaire :

L'année 2021 a encore été très marquée par la crise sanitaire, tout le second semestre, un régime d'enseignement à distance a été maintenu pour la plupart des enseignements, même si nous avions obtenu des dérogations pour l'enseignement du projet.

Dans cette période, l'activité internationale de l'Ecole a été très perturbée, très peu d'étudiants étrangers ont effectué leur mobilité à l'Ecole, peu d'étudiants de Belleville ont pu partir au second semestre de l'année universitaire. Les mobilités étaient limitées à l'Europe.

Il en est allé de même pour les manifestations diverses, colloques et conférences ont été annulées et pour la seconde année consécutive, la cérémonie de remise des diplômes n'a pu se tenir.

Depuis la rentrée, de septembre la situation s'était grandement améliorée et nous avons pu avoir une vie universitaire presque normale, les étudiants ont pu retrouver leur école, y travailler, s'y rencontrer et prendre pleinement possession des lieux, les causeries de novembre, cette série de conférences programmées depuis plusieurs années par François Fromonot ont fait événement et rencontré un succès mérité.

Nous avons travaillé à un numéro double de l'Annuel piloté par Sabri Bendimerad et Anne-Charlotte Depincé qui portera sur la thématique Images et devrait sortir dans les jours qui viennent, couvrant les années universitaires 19/20 et 20/21 de façon à rattraper le retard, le précédent étant paru très tardivement.

La situation s'est de nouveau tendue en fin d'année avec de nombreuses contaminations et de nouvelles restrictions consécutives à l'arrivée du variant Omicron.

Les dernières mesures restrictives sont en train d'être levées et nous pouvons espérer une fin d'année universitaire normale et notamment organiser la cérémonie de remise des diplômes et la fête de l'Ecole fin juin.

Il souhaite mettre en valeur des sujets qui nous ont occupés lors de cette année écoulée et qui sont des sujets importants.

Le premier est le travail que nous avons entrepris sur **les rythmes de travail et l'emploi du temps des étudiants**. C'est Solenn Guevel comme présidente de la CFVE et Murièle Fréchère directrice des études qui pilotent ce chantier.

Il a été ouvert dès la fin de 2020 et la parution des articles qui donnaient une image très négative de nos enseignements. Cette campagne de presse a suscité une réaction salutaire de l'ensemble de la communauté de l'Ecole qui nous a conduit à nous interroger collectivement sur une nécessaire réforme des emplois du temps.

Parallèlement, La Ministre a saisi l'IGAC pour une mission sur ce thème. L'Inspection du MESRI a été associée à cette étude et le rapport vient d'être remis. Une restitution sera effectuée le 30 mars aux directeurs et présidents de CA des ensa.

A vrai dire, ces sujets étaient sur le métier depuis de nombreuses années mais ces débats avaient du mal à se traduire par des réformes concrètes. Les contraintes imposées par la crise sanitaire nous ont depuis deux ans permis d'expérimenter un emploi du temps moins figé, le sacro-saint rythme hebdomadaire a été bouleversé ; les jours de studios et de cours n'étant plus fixes. Au contraire, les différentes modalités d'intervention sont réparties sur tous les jours de la semaine.

Il a bon espoir que ce projet pourra déboucher sur une organisation des études en licence profondément remaniée, sans doute pas à la rentrée prochaine mais pour l'année universitaire 23/24.

L'objectif est un emploi du temps mieux équilibré avec des moments de respiration qui permettent aux étudiants un travail personnel, ce qui nécessite de trouver des plages de temps libre hebdomadaires et dans le semestre pour les étudiants et les libérer plus tôt en fin d'année universitaire pour pouvoir effectuer leurs stages dès le mois de juin.

Pour dégager du temps, et ménager des respirations nous avons proposé le principe de deux semestres de 12 semaines divisés en 2 fois 6 semaines avec une interruption entre les deux séquences.

Nous avons travaillé également sur une organisation nouvelle des évaluations qui permette de soulager les emplois du temps notamment en généralisant le contrôle continu pour tous les enseignements où il est possible, seuls les enseignements dispensés en cours magistraux devraient continuer à faire l'objet d'une épreuve finale d'évaluation.

Il s'agissait également, d'un point de vue pédagogique, de mieux articuler les enseignements, de rendre plus visible leurs cohérences, et de favoriser les échanges entre les enseignements et les enseignants. Chacune des deux périodes de 6 semaines qui ponctue le semestre, un enseignement est désigné comme une majeure.

Pour ce qui est du calendrier, le travail avec les enseignants référents d'année et de champ disciplinaire s'est effectué toute l'année avec bien sûr des moments d'échanges au sein de la CFVE, avec les élus étudiants et ouverte largement aux enseignants ; la maquette sera discutée lors d'un séminaire des enseignants en juillet et validation en octobre. L'objectif est la mise en place de la nouvelle organisation à la rentrée 23/24.

En ce qui concerne la pédagogie il souhaite également saluer le travail de l'équipe du **mastère spécialisé Architecture et scénographies**. Le rapport d'audit de la CGE sur cette formation est extrêmement positif. Il souligne l'originalité du programme, notamment en matière pédagogique, sa qualité et sa modernité. L'équipe pédagogique portée par Nicolas André et Alexis Markovitch pour Camondo, et Déborah Arnaudet en qualité de responsable de cette formation à la direction des études, ont été félicités.

Il souhaite aussi évoquer le travail fait sur la **lutte contre les discriminations sexuelles et sexistes**. Ce chantier dont est chargé Agnès Beauvallet en tant que directrice des ressources humaines mais aussi comme référente de notre établissement sur ces sujets, a bien avancé. Nous avions mis en place des formations à destination des étudiants, mais aussi des enseignants et du personnel administratif et technique de l'école.

Dans la suite logique de ce travail de sensibilisation, la commission Vie de l'Ecole a ouvert une réflexion et le Conseil d'administration a adopté au mois de juillet un plan de lutte qui reprend les grandes lignes du schéma ministériel de lutte contre les discriminations. Un groupe de travail ouvert à toutes et à tous doit se réunir très prochainement pour décider d'actions concrètes en ce sens.

Il souhaite également se féliciter de l'adoption par le Conseil d'administration d'un nouveau **protocole sur le télétravail**, chantier également piloté par Agnès Beauvallet qui a donné lieu à des échanges très riches avec les représentants du personnel dans un esprit particulièrement constructif. Le sujet n'est pas simple car, s'il est indéniablement porteur d'une amélioration des conditions de travail pour beaucoup, notamment les agents qui sont astreints à des temps de transport importants, le travail à distance comporte aussi des risques de dilution du lien social dont est porteuse la communauté de travail.

Il convenait de mettre en place un système équilibré qui soit un gain pour les agents en termes de conditions de travail mais qui tienne compte par ailleurs de la particularité de notre mission qui est d'accueillir, tous les jours, des étudiants et leurs enseignants comme des chercheurs. Il a conduit à ce que 29 agents sur la soixantaine que compte l'École bénéficient de cette organisation du travail. Soit près de la moitié du personnel administratif, ce qui montre qu'il y avait une véritable attente sur le sujet.

Enfin pour lui, le point le plus positif de cette année écoulée est que de nombreux postes vacants au sein de l'administration de l'Ecole ont enfin pu être pourvus.

Ces vacances touchaient notamment la direction de plusieurs services vitaux pour notre activité, la direction de la médiathèque et le service financier, après le départ à la retraite de leurs responsables, ont été pourvus (arrivées de Karine Fournier à la direction de la médiathèque, qui vient de la BPI au Centre Pompidou et de Ronald Amétis, qui était à la DGPA). Par ailleurs l'équipe de la médiathèque a pu être renforcée, plusieurs postes étaient vacants : recrutement d'une adjointe, Emmanuelle Sruh ; deux autres agents ont également rejoint l'équipe de la médiathèque. Le service international a pu être renforcé (Anabel Mousset). Il note également l'arrivée de Gaëlle Gestin-Ligoniere comme nouvelle responsable de DSA (risques majeurs et Architecture et patrimoine ainsi que la Formation continue). Des postes ont été pourvus également au Service des études, à la direction des ressources humaines et au sein de l'équipe d'accueil. En ce qui concerne les enseignants, il relève la réussite au concours de professeur d'Armand Nouvet (TPCAU) et d'Estelle Thibault (HCA), les professeurs passant ainsi de 6 à 9 en deux ans (objectif 30 %). Quatre associés ont été recrutés : Laetitia Laffont, Quentin Le Normand, Mathias Romvos (TPCAU) et Yvon Plouzenec (HCA).

Mme Chateney Dolto se réjouit d'entendre que les postes vacants non pourvus jusqu'alors l'ont été pour une grande partie. Il demeure des manques mais la situation s'est améliorée.

Arnault Labiche fait remarquer que le ministère a cessé de bloquer les publications de postes mais des difficultés à pourvoir les postes du service des ressources humaines ainsi que celui de poste de responsable de la sécurité existent et que le manque d'attractivité des postes en ENSA pose un problème.

La délibération suivante est proposée au vote :

Délibération n°3 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuvent le rapport d'activité 2020-2021.

Décompte des votes

Votants : 15
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Pour : 15 (unanimité)

4- Effectifs étudiants rentrée 2022

Murièle Fréchère, directrice des études présente les effectifs de recrutements étudiants en Licence et Master proposés pour l'année 2022/2023 suivants :

- Nombre d'entrants en 1^{ère} année via Parcoursup : 130
- Nombre maximum de nouveaux entrants en cours de cursus selon les différentes modalités :

	Etrangers	DPE/VAE (F. +Europe)	Transferts	Total
1 ^{ère} année	5 (avec liste d'attente)	0	0	5
2 ^{ème} année	5	12	0	17
3 ^{ème} année	5	5	0	10
4 ^{ème} année	10	23	25	58
5 ^{ème} année	0	0	0	0
TOTAL	25	40	25	90

Pour rappel, les effectifs à la rentrée 2021/2022 étaient de 1211 étudiants inscrits (+ 26 doctorants) dont :

- Licence 1 : 153 (124 Parcoursup, 3 Lycée Guimard, 23 redoublants, 3 étrangers)
- Licence 2 : 123
- Licence 3 : 136
- Master 1 : 171
- Master 2 : 299
- HMONP : 134
- Post Master (DSA et mastère) : 195
- 4 à 5 nouveaux doctorants

A Véronique Chateney Dolto qui demande si les modalités de mise en œuvre de Parcoursup permettront cette année des auditions en présentiel des candidats, Murièle Fréchède explique que le choix a été fait de maintenir les auditions en visio-conférence afin de faciliter la participation des candidats à plusieurs entretiens dans la même journée, de leur éviter ainsi les déplacements et donc de limiter le coût de candidatures. Elle précise que les enseignants, qui seront eux en binôme à l'Ecole, ont validé l'expérience du distanciel forcé l'an dernier. De plus, ils ont constaté que la visio-conférence apporte de la confiance à de nombreux candidats. Elle rappelle qu'en 2020 les candidats ont été admis sur dossier uniquement, l'année dernière et cette année les admissions se feront sur dossier puis entretien en visio.

Jean-Paul Midant regrette que l'Ecole ne signe pas davantage de conventions sur le modèle de celle en vigueur avec le Lycée Professionnel Guimard, intégrant ainsi hors Parcoursup des jeunes issus de milieux socio-économiques moins favorisés pour lesquels les études d'architecture semblent inaccessibles. Il s'interroge sur le bilan de cette démarche et souhaiterait que les enseignants s'attèlent à une réflexion sur le sujet.

Murièle Fréchède explique que l'intégration des 2 ou 3 étudiants du Lycée Guimard que l'Ecole intègre chaque année n'est pas toujours réussie et que la sélection des étudiants opérée par le Lycée ne permet pas de s'assurer que les étudiants répondent bien aux attentes du cursus.

Florence Ibarra ajoute que la part de recrutement de lycéens de Bac pro et Bac techniques (notamment le Bac ST2I) a beaucoup augmenté dans Parcoursup. Par ailleurs, les partenariats du type de celui conclu avec le lycée Guimard implique autant de places retirées à Parcoursup et leur multiplication pourrait ainsi poser question.

Jean-Paul Midant fait remarquer qu'il s'agirait d'un recrutement d'étudiants avec une vraie diversité. Il souhaiterait que certains enseignants se rendent dans les établissements scolaires en zone éloignée et défavorisée afin de promouvoir les écoles d'architecture auprès des lycéens, et que les enseignants s'investissent pour des recrutements différents.

Murièle Fréchède confirme que via Parcoursup sont intégrés des étudiants aux profils de plus en plus variés. Une vraie diversité est présente au sein de l'Ecole et une attention particulière est portée au recrutement d'étudiants issus de toutes les formations, l'Ecole ayant une volonté affirmée d'ouverture et de diversité. Enfin, il est notable que la part des étudiants boursiers a augmenté, atteignant cette année 20 % des Licence 1.

François Brouat approuve cette démarche, qu'il souhaiterait développer. Des pistes existent comme celle de la fondation Culture & Diversité qui permet de réaliser un travail en amont, mais qui toutefois ne concerne qu'un nombre d'étudiants très limité. Intellectuellement et socialement, ce programme est intéressant. L'alternance est également un dispositif favorisant la diversification des parcours qu'il souhaite mettre en place. Déjà expérimentée à Paris-Est et Versailles, l'alternance permet à des étudiants qui n'auraient pas les moyens d'un financement classique de financer des études longues.

Solenn Guével confirme que le programme Culture & Diversité qu'elle a expérimenté à Bordeaux est intéressant mais implique un investissement très important de l'Ecole.

Florence Ibarra fait remarquer que le poste, actuellement non pourvu, de responsable de l'observatoire des parcours étudiants au service des études serait utile pour évaluer les situations et parcours, dégager des facteurs de réussite ou d'échec des étudiants.

Murièle Fréchède informe le conseil d'administration d'une nouveauté mise en place dans les lycées, permettant aux lycéens deux journées d'immersion dans un établissement d'enseignement supérieur. Ainsi, deux jeunes lycéennes d'Amiens ont contacté des étudiants de Licence 1 lors des Journées Portes Ouvertes et viendront passer, accompagnées par eux, deux journées à l'Ecole prochainement. Florence Ibarra ajoute que la médiathèque va accueillir également un groupe de lycéens.

Jean-François Renaud précise que la proposition qui suit est à effectifs constants. Une délibération est proposée :

Délibération n°4 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuvent les effectifs de recrutement étudiants de licence et master suivants :

- Nombre d'entrants en 1^{ère} année via Parcoursup : 130
- Nombre maximum de nouveaux entrants en cours de cursus selon les différentes modalités :

	Etrangers	DPE/VAE (F. +Europe)	Transferts	Total
1^{ère} année	5 (avec liste d'attente)	0	0	5
2^{ème} année	5	12	0	17
3^{ème} année	5	5	0	10
4^{ème} année	10	23	25	58
5^{ème} année	0	0	0	0
TOTAL	25	40	25	90

Décompte des votes

Votants : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Pour : 15 (unanimité)

5- Soutien au séminaire des doctorants

Florence Ibarra expose le contexte général des différents financements dont peuvent bénéficier les doctorants accueillis par l'Ecole.

La thèse s'effectue à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville (ENSA-PB) au sein de son équipe de recherche (IPRAUS/AUSSer UMR 3329), sous la responsabilité d'un directeur de thèse habilité à diriger des recherches. Elle est conduite en trois ans à temps plein ou en six ans à temps partiel (arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat).

La formation doctorale est organisée au sein de l'École doctorale "Ville, Transports et Territoires" (ED VTT) portée par Université Paris-Est Sup à laquelle est associée l'ENSA-PB.

Les doctorants de l'école sont inscrits, dans le cadre de l'ED VTT, à Université Paris-Est sup ou, pour les nouveaux depuis 2020 à l'Université Gustave Eiffel.

L'IPRAUS/AUSSer accueille 26 doctorants au titre de l'année universitaire 2021-2022 dont 4 nouveaux inscrits financés pour la moitié d'entre eux par un contrat doctoral et pour les autres par une CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche).

Depuis 2010, date de création de l'UMR AUSSer 3329 du CNRS, l'ENSA-PB comptabilise 48 docteurs encadrés par des enseignants chercheurs HDR de l'IPRAUS.

L'ENSA-PB accorde une enveloppe budgétaire de l'ordre de 10 000 € par an pour le soutien des activités des doctorants et le financement des jurys de thèse.

➤ **Aides et bourses attribuées par l'ENSA-PB et l'ED VTT**

L'ED VTT lance, en début d'année universitaire, des appels à candidature pour différentes bourses qu'obtiennent chaque année des doctorants IPRAUS :

- Bourse de mobilité internationale (montant maximum de 5 000 €) ouverte aux étudiants inscrits en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^e année, devant effectuer un séjour de recherche d'une durée de 2 mois minimum à l'étranger sur invitation d'un professeur du pays d'accueil.
- Bourse de cotutelle (montant maximum de 10 000 €) ouverte aux étudiants inscrits en 1^{ère} ou 2^{ème} année de thèse menant leur thèse dans le cadre d'une convention de cotutelle avec une université étrangère.

L'ENSA-PB complète les aides apportées par l'ED VTT dans les cas suivants :

- Aide au financement d'une journée d'études ou d'un séminaire organisé par les doctorants (subvention maximale de l'ED VTT de 600 €).

- Aide à la participation à des colloques ou séminaires internationaux. L'ED VTT prend en charge le transport et l'ENSA-PB les frais éventuels de participation au colloque ainsi que les indemnités journalières.
- Aide à la traduction d'articles ou de chapitres d'ouvrage rédigés par les doctorants comme seuls(es) auteurs(trices). Financement en fonction du nombre de pages à traduire.
- Aide à la relecture de thèse : aide pour la mise à niveau linguistique de la version finale des manuscrits de thèse rédigés en français par les doctorants étrangers ou doctorantes étrangères (subvention maximale de l'ED VTT : 500 €/manuscrit).
- Aide à l'internationalisation des jurys de thèse : l'ED VTT accorde une subvention maximale de 1200 € /jury pour la prise en charge du transport d'un membre de jury étranger.
- Aide à la publication de la thèse : l'ED VTT accorde une subvention forfaitaire de 1 500 €/an sur présentation d'un dossier de candidature.

L'ENSA-PB accorde également des aides en dehors de celles proposées par l'ED VTT :

- Aide à la participation à des colloques ou séminaires en France : prise en charge des frais de mission et des éventuels frais de participation au colloque du doctorant invité à donner une conférence.
- Aide à la reproduction de la thèse : reproduction par le service de la reprographie de l'école de la thèse pour les membres du jury, le doctorant et le centre de recherche documentaire de l'IPRAUS.
- Bourse de mobilité et cotutelle attribuée au doctorant inscrit dans le cadre du doctorat Villard de Honnecourt (délibération du conseil d'administration du 31 mai 2017). Cette bourse s'élève à 10 000 €, attribués en trois versements annuels de 2 500 €, le versement correspondant à l'année du séjour de recherche étant abondé de 2 500 €. Cette bourse est exclusive de toute prise en charge de déplacement au titre du doctorat.

➤ **Aujourd'hui, deux dispositifs complémentaires sont proposés au conseil d'administration :**

1. Financement de la retraite d'écriture organisée par le « Petit séminaire »

Des doctorants se sont, au fil des générations, rassemblés en un groupe de 4 à 10 personnes dénommé « le Petit séminaire ». L'objectif de celui-ci est d'organiser régulièrement des rencontres entre doctorants autour d'un thème précis et de construire des projets en commun. La retraite d'écriture est un projet né l'année dernière, à la fin du deuxième confinement, pour permettre aux doctorants de se retrouver tous ensemble durant quelques jours autour de leurs travaux de recherche.

L'ED VTT a consenti en 2021, à titre exceptionnel, un financement à hauteur de 585 €, le reste à charge a été assumé par l'ENSA-PB (1 442 €) et par les doctorants. Les frais couverts correspondent à l'hébergement, le séjour et l'accueil des doctorants. Ces derniers prennent en charge leurs frais de déplacement.

Afin de pouvoir pérenniser la retraite d'écriture, il serait opportun de prévoir un nouveau dispositif de financement par l'ENSA-PB prenant en charge les frais d'accueil, d'hébergement et de séjour, dans la limite de 3 200 € annuels, dès lors qu'un nombre significatif, de l'ordre du tiers des doctorants inscrits, participe à ce séminaire.

2. Financement de bourses de mobilité en France

Les doctorants qui effectuent des recherches en France ne bénéficient d'aucune aide à la mobilité de la part de l'ED VTT ou d'aucune autre collectivité ou institution qui, toutes, n'accordent des bourses que dans le cadre de la mobilité internationale.

Dans un souci d'équité entre les doctorants, il est proposé que l'ENSA-PB participe au financement de la mobilité en France des doctorants. Ce soutien pourrait être attribué sur présentation par le doctorant d'un dossier de demande de financement (projet scientifique d'une page, projet financier, avis du directeur de thèse et visa du directeur de l'IPRAUS) pour un montant maximum de 600 € par an, dans la limite d'une enveloppe budgétaire annuelle de 2 400€.

Le dossier de candidature serait examiné par le conseil de l'IPRAUS qui se réunit 3 à 4 fois par an. Cette bourse serait ouverte aux doctorants inscrits au plus tard en 3^e année de thèse.

Cette bourse concerterait potentiellement 4 doctorants en 2021/2022.

André Lortie intervient pour préciser qu'il ne s'agit pas de dégager des lignes de financement nouvelles mais de mieux utiliser les possibilités de financement actuelles. A propos du séminaire d'écriture, il fait remarquer que le plafond de 3 200 € est très optimiste et qu'il espère que les partenaires de l'UMR y adhèrent, notamment Paris-Est qui n'a pas encore répondu à la proposition. Cette démarche va dans le sens d'une consolidation des équipes de l'UMR et constitue une posture proactive de l'Ecole. Regrettant l'absence de modalités de soutien aux doctorants dans le règlement des études, il lui semble important que cela vienne de la pratique de l'Ecole. Il ajoute que certains étudiants qui ne bénéficient pas d'un financement doctoral ne sont, de fait, pas visibles et ont notamment plus de difficulté pour obtenir un financement de mobilité.

A Frédérique Pain qui demande quels sont les effectifs concernés par un financement, André Lortie répond que l'Ecole accueille 26 doctorants dont la majorité n'est pas financé. Il précise que le séminaire d'écriture se situant mi-juillet, il sera possible d'avoir une visibilité sur l'utilisation des crédits dédiés aux doctorat pour la fin de l'année et donc de prévoir si besoin une modification dans le budget rectificatif.

Florence Ibarra précise qu'un chapitre consacré au doctorat sera introduit dans le Règlement des Etudes 20022/23.

Une délibération est proposée au conseil d'administration.

Délibération n°5 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuvent les dispositifs de financement des activités doctorales tels qu'ils sont en usage, étendus aux activités collectives (telle qu'une retraite d'écriture) et individuelles (telle que la mobilité nationale) utiles à la bonne fin des travaux doctoraux des doctorants de l'ENSA-PB.

Le financement de la retraite d'écriture correspond à la prise en charge par l'école des frais d'accueil, hébergement et séjour, dans la limite de 3 200 €, dès lors qu'un nombre significatif, de l'ordre du tiers des doctorants inscrits, participe à ce séminaire. Les modalités de mise en œuvre (règlement auprès des prestataires ou remboursement aux participants) sont établies par le Directeur pour chaque édition.

La bourse de mobilité nationale, qui concerne les étudiants inscrits au plus tard en 3^e année de thèse, s'élève à un montant de 600 € maximum par an, attribuée après avis du conseil de laboratoire de l'IPRAUS sur le dossier de candidature, dans la limite d'une enveloppe budgétaire annuelle de 2400 €.

Décompte des votes

Votants : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Pour : 15 (unanimité)

6- Soutien au festival Bellastock 2022

Florence Ibarra indique que les documents transmis aux membres du Conseil d'Administration avec le projet de convention 2022 présentent le projet de festival 2022 et le bilan financier de l'édition 2021.

Le soutien de l'Ecole permet la participation de 78 étudiants au festival et la réalisation des 3 conférences préparatoires en mars à l'Ecole.

Elle précise que les modalités du Festival sont les mêmes que l'an dernier, il aura lieu sur le site du CAAPP d'Evry.

Antoine Aubinais prend la parole et présente l'avancement du dossier, notamment la préfiguration de la société coopérative à la suite de l'étude juridique. Il indique que vient d'être inscrite au Contrat de Plan Régional la somme de 6 millions en investissement pour ce centre. Bellastock souhaite hybrider le lieu, en faire un lieu de formation continue avec la présence d'institutions privées.

Il reste à prospecter davantage d'écoles qui pourraient être intéressées.

François Brouat intervient pour ajouter qu'il travaille sur les modalités financières de participation avec les autres Ensa d'Ile-de-France.

Antoine Aubinais souhaite faire vivre le lieu et propose ainsi un début d'implantation sur le site. Il tire un bilan très riche de cette année écoulée. Le parc est dessiné, la question de l'outillage pour leur utilisation par les étudiants se pose, la gestion de l'eau et de l'énergie solaire en fait partie. L'objectif est d'augmenter la capacité de production. Après « s'implanter » l'année dernière et avant « s'ouvrir » l'année prochaine, le festival 2022 traitera le thème « s'outiller ». Ce temps fort se déroulera du 14 au 18 juillet.

A la demande de Frédéric Pain, il explique l'organisation du festival créé en 2006 et pour lequel l'Ecole a joué le rôle d'incubateur. Il précise qu'aujourd'hui Bellastock est composée d'architectes, de paysagistes, d'ingénieurs et d'urbanistes...

Pendant les 4 jours du festival, 15 compagnons du devoir accompagneront 10 étudiants chacun, chaque groupe construira son projet puis devient médiateur en le présentant au public. Après de nombreuses années où l'approche se faisait par matériaux, celle de l'

«outil» apparaît plus complexe. Il s'agit de comprendre les enjeux des outils. Le projet de l'installation à Evry a vu le jour grâce à Jean-Paul Midant qui travaillait avec la promotion du DSA Architecture et Patrimoine sur la ville d'Evry et a fait connaître la disponibilité de ce lieu, ancienne maison d'accueil de religieuses.

Arnault Labiche fait remarquer que Bellastock est une activité intéressante pour l'Ecole.

Une délibération est proposée :

Délibération n°6 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuvent le soutien à hauteur de 9 000 € au festival Bellastock 2022.

Décompte des votes

Votants : 13 (Antoine Aubinais ne participe pas au vote)

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Pour : 13 (unanimité)

7- Soutien à Bellasso pour la participation aux Archipiades 2022

Florence Ibarra prend la parole pour rappeler le contexte de la participation de Bellasso aux Archipiades. Il s'agit d'une rencontre sportive annuelle inter-ensa, dans laquelle la participation de l'Ecole est assurée par Bellasso.

Le coût de cette participation a été intégré au soutien annuel de l'Ecole pour ce qui concerne les frais régulièrement induits.

En complément, une aide peut être apportée pour les coûts du voyage des étudiants lorsque la manifestation est organisée hors de la région parisienne, évaluée au cas par cas. Ainsi, en 2020, l'organisation des Archipiades à Lille avait motivé une aide de 3 360 € correspondant au coût de location de deux autocars. Cette aide n'a finalement pas été versée, l'événement ayant finalement été annulé en raison de la crise sanitaire.

Les Archipiades 2022 étant organisées à Bordeaux du 21 au 23 avril et le coût de transport a été évalué à 7 110 € pour la location de deux autocars aller et retour et la participation de 100 étudiants ::

	Par autocar (en €)	Total (en €)
Location autocars	3 175	6 350
5 repas des chauffeurs à 20 €	100	200
Hébergement chauffeurs 2 nuits (base 90 €/nuit)	180	360
Parking 2 jours/nuits (base 25 €/journée/nuit)	100	200
TOTAL	3 555	7 110

Florence Ibarra explique que Bellasso négocie actuellement avec la SNCF la possibilité d'un déplacement en train, moins fatigant. Ce choix sera privilégié. Il est donc proposé d'accorder une aide spécifique à Bellasso correspondant au coût de la location des deux autocars, lui permettant d'opter soit pour un voyage en train soit pour un voyage en autocar.

Une délibération est proposée :

Délibération n°7 :

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuvent l'octroi d'une aide spécifique de 7 110 € correspondant au coût de la location des cars pour le transport des étudiants participants aux Archipiades 2022 organisées à Bordeaux.

Décompte des votes

Votants : 14

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Pour : 14 (unanimité)

8- Informations et questions diverses

➤Point sur le contexte de guerre en Ukraine

François Brouat indique que le sujet a été abordé lors d'une réunion récente organisée par le ministère. Un dispositif d'accueil des étudiants venant d'Ukraine est en cours de mise en place. L'Ecole n'a aucun accord de mobilité avec les universités ukrainiennes ou russes mais compte 3 étudiants ukrainiens et 8 russes, auxquels il a adressé un message leur proposant un contact s'ils rencontrent des difficultés.

L'Ecole a relayé une invitation de la Ville de Paris aux étudiants ukrainiens à une réunion d'information où ont été présentés tous les dispositifs de soutien disponibles.

Christine Leconte a indiqué que le Conseil de l'Ordre National des Architectes a contacté son homologue ukrainien pour manifester sa solidarité et proposer son aide, notamment pour un possible accueil d'étudiants ukrainiens.

Les Ensa entreprennent la même démarche et sont invitées à partager la même plateforme que l'Ordre des architectes. L'idée est de répartir les étudiants entre toutes les Ensa pour plus de fluidité. L'Ecole de Marseille qui a un partenariat avec l'université d'Odessa a déjà mis en place l'accueil de quelques étudiants.

Le directeur précise que l'Ecole n'a pas besoin d'un dispositif particulier pour accueillir des étudiants, elle a déjà expérimenté avec les réfugiés syriens un accueil efficace. En revanche il n'y a pas d'équivalence de diplôme avec l'Ukraine, ce point doit être traité par le ministère.

L'idée est de mettre en place un soutien d'urgence afin d'éviter aux étudiants ukrainiens de perdre leur semestre ou leur année tout en leur permettant de retourner dans leur pays. La question de l'hébergement devra être traitée pour ce qui concerne l'Ecole, avec la Ville de Paris.

Murièle Fréchère souligne que la question du logement est un point central et compliqué et que des partenariats doivent être étudiés. Le ministère de l'enseignement supérieur va prochainement transmettre une instruction sur les dispositifs d'aide en faveur des réfugiés ukrainiens. Pour le moment, les demandes d'accueil reçues émanent d'étudiants marocains qui étudiaient en Ukraine sans que l'on en sache beaucoup, notamment vers quelles autres écoles ils ont exprimé des demandes. Les dossiers vont être étudiés.

Jean-François Renaud salue l'initiative d'étudiants qui, en collaboration avec Bellasso, ont organisé dès la semaine dernière une collecte en faveur des réfugiés ukrainiens en Pologne. Un chargement est parti samedi. Il explique que les présidents des Conseil d'administration des ENSA souhaitent signifier de façon collective leur soutien à l'Ukraine, il en est de même pour les présidents des Conseils pédagogiques et scientifiques. Ils souhaitent témoigner leur solidarité au nom de toutes les Ecoles. Dans le monde de l'architecture, se manifeste beaucoup de solidarité, notamment de nombreuses annonces circulent pour proposer du travail aux architectes ukrainiens.

Pierre Champenois confirme que l'Ordre des architectes a ouvert une plateforme recensant des annonces professionnelles à destination des architectes ukrainiens.

Isabelle Michard s'interrogeant sur le nombre d'écoles d'architecture ukrainiennes, le nombre de 14 est avancé.

Jean-François Renaud ajoute que des dispositifs d'hébergement et de bourses doivent être absolument déployés, la question du logement s'étant avérée fondamentale lors de l'arrivée des étudiants syriens.

A ce propos Florence Ibarra informe le conseil de la disponibilité dans le courant de l'été de 12 logements étudiants dans la résidence construite rue Piat dans le cadre de Réinventer Paris qui sont réservés à l'Ecole (un logement en colocation pouvant accueillir 10 personnes et un second pour deux étudiants). L'Ecole se trouvant dans le processus d'attribution, des demandes prioritaires pourront ainsi être introduites.

➤Aide exceptionnelle

Florence Ibarra indique qu'une aide exceptionnelle a été attribuée au mois de janvier pour un montant de 1500 euros à un étudiant en difficulté, après consultation de la commission ad hoc.

➤Point sur les relations avec le ministère de la culture

François Brouat informe de la tenue d'un Collège des directeurs les 7 et 8 mars, durant lequel les chantiers en cours ont été évoqués, notamment la parution du décret du 29 décembre 2021 créant un dispositif indemnitaire au bénéfice des enseignants chercheurs des Universités. A la lecture du décret il ne s'agit pas d'une adaptation mais d'une création qui ne semblait pourtant ne pas comporter de difficulté particulière pour intégrer les enseignants chercheurs. Un vrai manque est constaté dans les Ensa qui souhaitent une explication sur le sujet. Par ailleurs, dans les universités vont être mis en place des concours spéciaux pour la promotion des enseignants.

Le ministère de la culture reconnaît le problème et va revenir à la charge pour obtenir un prochain arbitrage favorable, ce qui est un point positif. Le sujet sera repris à l'occasion de la réflexion sur les heures complémentaires et la mise en place des grilles indiciaires identiques à celles des universités.

Concernant le sujet de la revalorisation des rémunérations des enseignants contractuels de l'Ecole, le ministère a lancé une étude qualitative et quantitative sachant que le problème central est que la base de rémunération est le smic. La situation des contractuels concerne des situations et donc des questions en réalité très différentes :

- Les enseignants de langues : ils n'ont pas vocation à être titularisés mais pourraient bénéficier d'une rémunération organisée,
- Les autres intervenants
- La question de la titularisation de certains (transformation des emplois T3/T2)
- La question du nombre d'heures possibles, notamment en cumul

➤ **Créations d'emplois :**

En 2022 le ministère a obtenu 10 créations de postes pour les écoles d'architecture : 5 postes d'enseignants (aucun pour Paris-Belleville) et 5 postes d'ATS en T3 (contractuels) dont 2 pour des ensa n'ayant pas de direction des RH et 3 postes mutualisés entre plusieurs écoles. L'un de ces postes est dédié à la question de la formation continue des 6 écoles d'Ile de France.

➤ **Projet des JO 2024 :**

Le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et le parc de la Villette financent un aménagement des Folies de Tchumi, qui permettra de développer un travail pédagogique du second semestre 2022/2023 au 1^{er} semestre 2023/2024.

Il s'agira d'y installer les différentes fédérations sportives qui proposeront des animations en lien avec l'événement. Un cahier des charges est en cours d'établissement qui définira quels emplacements seront réservés pour les Ecoles et attribuer à chacune un espace.

➤ **Elections :**

A la fin de l'année se dérouleront les élections professionnelles générales, comme tous les 4 ans, qui permettront de définir la constitution des nouvelles instances, les Comités Sociaux d'Administration (CSA). Elles seront pour la première fois organisées de façon dématérialisée.

A peu de distance se tiendront les élections pour le renouvellement des instances de l'Ecole (CA et CPS).

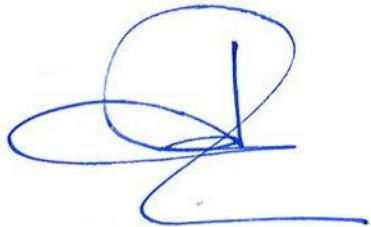
François Brouat précise que le mandat des élus des instances des CPS/CFVE/CR et du CA n'ont pas débuté à la même date. Il serait souhaitable que toutes les élections aient lieu en même temps. Un décalage cumulé conduirait par ailleurs à élire des étudiants en fin d'année, par exemple au mois de mai, ce qui est peu efficace.

➤ **Les prochaines réunions** du conseil d'administration sont prévues aux dates suivantes :

- lundi 27 juin,
 - jeudi 29 septembre,
 - jeudi 24 novembre,
- (toujours les après-midi, à 14 h 30).

Fin de séance à 17 heures 30.

Jean-François Renaud



Président